



Arras, le 13 septembre 2022

David BLOTHIAUX
Alexandra DEHOUCK
Maxime VASSEUR
Co-secrétaires départementaux

A

Monsieur le Directeur Académique

Objet : Formation continue des enseignant-es

Monsieur le Directeur Académique,

En ce début d'année scolaire, nous souhaitons attirer votre attention sur la formation continue des enseignant-es.

Concernant les animations pédagogiques, la FSU-SNUipp continue de défendre le choix totalement libre des 18 heures d'animations pédagogiques, chaque enseignant-e étant le-la plus à même de définir pour lui-elle-même ses besoins en formation.

Nous rappelons que les textes préconisent toujours que « *Dix-huit heures sont consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins 9 heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.* »

Nous rappelons que seules les 18 heures de formation sont obligatoires, leur contenu étant laissé au libre choix des collègues. Chaque collègue a la liberté de créer son propre parcours en fonction de ses besoins et de ses envies. Aucune formation ne peut être imposée. Par ailleurs, nous rappelons qu'il n'y a pas d'animation pédagogique prioritaire : les professeurs des écoles peuvent participer aux réunions d'informations syndicales et déduire leur temps de participation à ces RIS de n'importe quelle animation pédagogique.

Les « constellations » qui contraignent à une inscription de 18 heures d'animations pédagogiques tout mathématique ou tout français ne laissent aucun choix aux collègues concerné-es.

Par ailleurs, pour la FSU-SNUipp 62, la formation continue concerne l'ensemble des programmes et doit être fondée avant tout sur les besoins exprimés par la profession. La FSU-SNUipp 62 demande donc à ce que chaque collègue s'approprie sa formation et

puisse s'inscrire aux modules souhaités et que cette information soit rapidement délivrée dans chaque école.

Nous constatons également que depuis quelques années les animations pédagogiques ont lieu de plus en plus souvent le mercredi. Les activités personnelles, ou celles des enfants se déroulent généralement à ce moment-là. C'est également un temps nécessaire pour la préparation de classe. Il est à noter que la journée de solidarité, dont nous contestons la mise en place, a aussi lieu les mercredis. Le libre choix des animations permettra également aux collègues d'articuler leur vie professionnelle et leur vie familiale en fonction de toutes les contraintes qui y sont liées.

Le temps de formation syndicale ne doit pas non plus être négligé par l'Administration. Un agent public (fonctionnaire ou contractuel) peut bénéficier d'un congé rémunéré pour suivre une formation organisée par un organisme figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel.

Comme vous le savez, la FSU s'est dotée dès sa création d'un centre national de formation syndicale : l'Institut de Recherche de la FSU. Cet Institut a pour ambition de participer à la production et à la diffusion des savoirs, utiles notamment à la réflexion et à l'activité syndicales. Cela nous permet notamment d'inviter des chercheurs et chercheuses, des pédagogues et spécialistes lors de nos stages de formation syndicale. Nous organiserons ainsi une Université d'Automne les lundi 7 et mardi 8 novembre 2022 à Olhain, à laquelle nous avons l'honneur, Monsieur le Directeur Académique, de vous inviter à assister.

Durant cet événement syndical majeur, nous recevrons notamment Jacques Bernardin, président du GFEN, Denis Butlen, qui a participé à l'élaboration des programmes 2015 de mathématiques au cycle 3, Véronique Boiron et Christine Passerieux, formatrices et autrices de nombreux ouvrages sur l'école maternelle, Sophie Richardot, dont les recherches universitaires apportent un éclairage sur l'égalité fille / garçon à l'école et sur l'égalité femme / homme dans l'Education Nationale, Frédéric Grimaud, auteur d'une recherche clinique sur le temps de travail des professeur-es des écoles hors la classe, ou encore Paul Devin, pour qui la laïcité et la transmission des valeurs républicaines sont nécessaires pour une école apaisée. D'autres interventions sont également prévues. Vous trouverez le programme complet en copie de ce courrier.

Lors de ces journées de formation syndicale, nous aurons évidemment à cœur de défendre une certaine idée de l'Ecole publique et de rappeler notre attachement à la liberté pédagogique des enseignant-es. Pussions croire que nous partageons la même volonté d'une école émancipatrice et démocratique où la bienveillance serait de mise. Peut-être trouverons-nous donc, à l'issue de cette Université d'Automne, des points de convergence.

Attaché à sa proximité avec les collègues, la FSU-SNUipp 62 organise également d'autres réunions d'information syndicale et de stages de formation syndicale, dont nous vous communiquons un calendrier prévisionnel :

- Mercredi 28 septembre de 9h à 12h : réunion d'information syndicale à Liévin
- Jeudi 6 octobre de 9h à 17h : Stage de formation syndicale « Préparation des élections professionnelles » à Lillers
- Samedi 8 octobre de 9h à 12h : réunion d'information syndicale à Béthune
- Samedi 8 octobre de 9h à 12h : réunion d'information syndicale à Boulogne-sur-Mer
- Mercredi 12 octobre de 9h à 12h : réunion d'information syndicale à Avion
- Jeudi 13 octobre de 9h à 17h : Stage de formation syndicale « Réforme de la formation initiale » à Béthune
- Vendredi 21 octobre de 9h à 17h : Stage de formation syndicale « Préparation des élections professionnelles » à Arras
- Lundi 7 novembre de 9h à 17h : Stage de formation syndicale « Université d'Automne » à Olhain
- Mardi 8 novembre de 9h à 17h : Stage de formation syndicale « Université d'Automne » à Olhain
- Vendredi 2 décembre de 9h à 17h : Stage de formation syndicale « pédagogies alternatives » à Arras

Dans le cadre d'un dialogue social constructif et de qualité, nous vous demandons de donner votre accord à l'ensemble des personnels qui feront une demande de participation à un stage de formation syndical.

Veillez de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat de
la FSU-SNUipp Pas-de-Calais
Maxime VASSEUR



Copie adressée aux IEN